



2575, chemin Airport, Windsor (Ontario) N8W 1Z4 519-969-3350

Télec. : 519-969-9214

[www.narmco.com](http://www.narmco.com)

Le 30 juillet 2018

Comité permanent de la Chambre des communes

Comité permanent du commerce international

**Objet : Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium)**

Aux membres avisés du Comité permanent,

Nous soumettons respectueusement nos observations au Comité et à tous ses membres afin de leur faire comprendre les effets sur la stabilité financière des activités de fabrication dans les industries qui importent et utilisent des produits d'acier et d'aluminium dans le cadre de leurs processus de production. Le gouvernement canadien doit agir immédiatement pour limiter les conséquences financières et l'incertitude qui ébranlent le secteur manufacturier et pour prévenir une crise industrielle. Nous invitons le Comité à examiner nos observations et à prendre en considération les véritables conséquences auxquelles se heurtent les entreprises canadiennes depuis l'imposition de la surtaxe par le Canada par mesure de représailles.

Le NARMCO Group est une société canadienne de niveau 1 constituée en personne morale entièrement privée, fondée en 1945, et dont le siège social se trouve à Windsor, en Ontario. Le NARMCO Group est un fabricant de pièces de métal embouti pour automobiles et d'assemblages soudés pour les FEO automobiles de partout dans le monde, comme General Motors, Fiat Chrysler, Nissan, Volkswagen, Mercedes et Toyota. Le NARMCO Group est composé de quatre usines d'emboutissage de métal et de trois usines d'outils et de matrices dans le sud-ouest de l'Ontario (Windsor, Chatham, Guelph). Le NARMCO Group compte aussi des usines aux États-Unis et au Mexique. Le NARMCO Group emploie plus de 800 employés au Canada, compte plus de 600 000 pieds carrés de locaux de fabrication actifs, et ses ventes annuelles



2575, chemin Airport, Windsor (Ontario) N8W 1Z4 519-969-3350

Télec. : 519-969-9214

[www.narmco.com](http://www.narmco.com)

atteignent à 350 000 000 \$. Au Canada, le NARMCO Group achète chaque année près de 100 000 000 \$ en acier et en aluminium.

En tant qu'exploitation d'emboutissage de métal de niveau 1, la totalité des produits que fabrique le NARMCO Group provient de bobines d'acier ou d'aluminium. Les conséquences d'une surtaxe de 25 % et de 10 % sur nos importations d'acier et d'aluminium sont considérables compte tenu du fait que ces matières premières représentent plus de 75 % de la valeur des produits emboutis que fabrique NARMCO. Le marché d'approvisionnement automobile est extrêmement compétitif, et la marge de profit moyenne oscille entre 10 % et 12 %. De toute évidence, la surtaxe ruinerait toutes les chances de rentabilité. La viabilité à long terme de NARMCO et sa capacité à demeurer solvable et à continuer de fournir des produits à ses clients ainsi qu'à garantir des emplois stables à ses employés et à leur famille reposent sur le résultat net de la surtaxe.

La surtaxe a eu des effets immédiats sur notre flux de trésorerie et entraînera bientôt la mise à pied d'employés. Selon les prévisions mensuelles relativement à l'acier et à l'aluminium importés, on estime que les contrecoups que subira le NARMCO Group s'élèveront à 1 347 000 \$ par mois. Ces importations concernent l'acier et l'aluminium que NARMCO NE PEUT PAS se procurer au Canada.

Sans aucun doute, les mesures punitives entraîneront des difficultés financières pour NARMCO, ses clients (particulièrement GM Canada, FCA Canada et Toyota Canada), ses employés et leur famille et pour l'économie de Windsor et du sud-ouest de l'Ontario. Il est crucial que le Comité comprenne que bon nombre des importations d'acier concernent l'acier qu'il est impossible de se procurer au Canada et qu'elles n'ont donc aucune conséquence sur les producteurs d'acier canadiens. De plus, sur le marché de l'approvisionnement automobile, le FEO détermine la qualité de l'acier qui doit être utilisé, et est celui qui détermine d'où provient l'acier. Dans la grande majorité des cas,

NARMCO n'a aucun contrôle sur la provenance de l'acier (États-Unis ou Canada) ni sur son prix. De plus, l'acier est obtenu pour la durée de vie de la production du véhicule, qui peut s'échelonner sur quatre à sept ans. Par ailleurs, l'approvisionnement auprès des aciéries se fait au moyen de commandes fermes placées au moins quatre mois avant la date de la livraison demandée. Il est important et crucial que le Comité comprenne cette réalité parce que, dans la plupart des cas, NARMCO n'a pas le pouvoir légal de changer de fournisseurs d'acier ni de modifier la durée de ses contrats ou la provenance de l'acier. S'il était possible de changer un fournisseur d'acier, il serait même impossible de le faire rapidement puisqu'il faut attendre quatre mois avant d'obtenir le produit commandé. Aucun des facteurs mentionnés ci-dessus n'a été pris en considération au moment d'imposer la surtaxe de rétorsion.

Le NARMCO Group est disposé à produire les preuves établissant son incapacité à obtenir le produit ou des substituts provenant de fournisseurs du Canada ou de pays autres que les États-Unis. Il est également disposé à présenter des preuves démontrant les normes et les procédures de la chaîne d'approvisionnement automobile décrites ci-dessus. Ces renseignements peuvent être transmis au Comité sur demande. Comme il a été souligné précédemment, le marché automobile est extrêmement compétitif. La situation est précaire puisque, d'une part, les fournisseurs de pièces de métal embouti sont incapables d'absorber l'augmentation des coûts causée par la surtaxe, et, d'autre part, les clients sont réticents à l'idée de faire appel aux fournisseurs canadiens en raison de l'incertitude qu'engendre la surtaxe. Par conséquent, les fournisseurs et les clients envisagent de déménager la production actuelle et à venir à l'extérieur du Canada pour s'établir aux États-Unis ou au Mexique. Si ce changement se concrétise, le travail perdu NE REVIENDRA PAS au Canada et il sera IMPOSSIBLE de compenser la perte de capacité par d'autres travaux. Cette situation aurait des effets catastrophiques sur le marché d'approvisionnement automobile au Canada.



2575, chemin Airport, Windsor (Ontario) N8W 1Z4

519-969-3350

Télec. : 519-969-9214

[www.narmco.com](http://www.narmco.com)

Pour conclure, il est impératif que le gouvernement du Canada agisse rapidement pour mettre en œuvre des mesures visant à protéger les entreprises durement touchées par la surtaxe de rétorsion sur l'acier et de l'aluminium. Les grands chefs de file de l'industrie stables sur le plan financier comme NARMCO sont durement touchés et le nombre de famille à risque s'élève à plus de 100 000. Le Comité doit tenir compte des conséquences sur les 635 000 emplois qui soutiennent l'acier et l'industrie automobile partout au Canada. Il faut accorder la priorité aux demandes de remise pour veiller à ce que les décisions rapides et positives soient prises en considération et rapidement mises en application. La prospérité de l'économie industrielle canadienne est sur le bord de la falaise et un soutien est nécessaire immédiatement.

Le NARMCO Group demande votre appui et votre intervention pour aider à combattre les répercussions financières de la surtaxe de rétorsion sur l'acier et l'aluminium des États-Unis. Nous sommes disposés à fournir plus de renseignements ou à comparaître devant les membres du Comité, au besoin.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre demande et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[signature]

Donald Rodzik Jr.  
Directeur/Directeur d'entreprise  
[www.narmco.com](http://www.narmco.com)